



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2011 - NUMERO SPECIAL N° 19 DU 7 MARS 2011

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010
portant délégation de signature à Monsieur Olivier ANDRÉ, sous-préfet d'AVESNES-SUR-HELPE**

Par arrêté préfectoral en date du 7 mars 2011

Article 1^{er}: L'alinéa A40 rubrique «Réglementation et administration générale» sous-rubrique « Activité commerciale » de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ANDRÉ, sous-préfet d'AVESNES-SUR-HELPE, est modifié comme suit :

« A 40 : Dérogation au repos dominical »

Article 2 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ANDRÉ, Sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe, est modifié comme suit :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier ANDRÉ, Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe, sur le BOP 307 et dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée, à l'effet :

- d'engager juridiquement la dépense pour les opérations présentant un caractère justifié d'urgence, réalisées par voie dématérialisée (fournitures de bureau) ou se rapportant aux frais de fonctionnement de sa résidence (frais de représentation compris),
- d'engager, pour les autres opérations, la procédure de dépense ou de recette (en formulant les expressions de besoins), de porter à la connaissance du service support le service fait et de piloter les crédits de paiement incluant la priorisation de ces derniers.

Délégation de signature est également donnée à Madame Martine CHAUDRON, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer et à Madame Marie-Line THORLET, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, pour la saisie des expressions de besoins sur l'application NEMO et la constatation du service fait dans la limite des instructions données par Monsieur Olivier ANDRÉ, sous-Préfet d'AVESNES-SUR-HELPE et sous l'autorité de celui-ci. »

Article 3 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ANDRÉ, sous-préfet d'AVESNES-SUR-HELPE, est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier ANDRÉ, sous-préfet d'AVESNES-SUR-HELPE, la délégation de signature qui lui est conférée dans les matières énumérées ci-dessus par le présent arrêté, sera exercée par Madame Dominique DUCANCHEZ, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Secrétaire générale de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, à l'exclusion de toutes décisions d'irrecevabilité, de rejet, d'ajournement et d'avis défavorables relatives au régime de la naturalisation et de l'acquisition de la nationalité française (article 1 - rubrique A 8) et des décisions comprenant les matières énumérées à l'article 2 qui seront exercées :

- prioritairement par Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, Sous-préfet de Valenciennes,
- par Monsieur Etienne STOCK, Sous-préfet de Cambrai (en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck-Olivier LACHAUD),
- par Monsieur Hervé MALHERBE, Sous-préfet de Douai (en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Marc BURG et de Monsieur Etienne STOCK).

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Olivier ANDRÉ, sous-préfet d'AVESNES-SUR-HELPE et de Madame Dominique DUCANCHEZ, Secrétaire générale de la sous-préfecture d'AVESNES-SUR-HELPE, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand SOIL, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'administration générale et de la réglementation,
- Monsieur Dominique STRUWECKER, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des relations avec les collectivités territoriales, de l'aménagement et du développement durable.
- Monsieur Julien LESPILETTTE, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des actions interministérielles.

Délégation de signature est donnée à Madame Dominique DUCANCHEZ, secrétaire générale de la sous-préfecture d'AVESNES-SUR-HELPE, en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions : copies certifiées conformes, correspondance courante, notes de service à l'exclusion de la correspondance comportant décisions de principe et instructions générales.

Délégation est donnée aux chefs de bureau dont les noms suivent pour signer la correspondance courante ne portant pas décisions de principe ou instructions, les copies certifiées conformes entrant dans la compétence de leur service :

1. Monsieur Bertrand SOIL, Attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau de l'administration générale et de la réglementation, et en son absence par Monsieur Damien DUCANCHEZ, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe supérieure, adjoint au chef de bureau ;
2. Monsieur Dominique STRUWECKER, Attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau des relations avec les collectivités territoriales, de l'aménagement et du développement durable et en son absence par Monsieur Didier ARP, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe normale, adjoint au chef de bureau ;
3. Monsieur Julien LESPILETTTE, Attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Chef du bureau des actions interministérielles, et en son absence par Madame Rose-Marie DOBBELSTEIN, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe supérieure, adjointe au chef de bureau, chargée du pôle cohésion sociale et logement et par Madame Renelde LOGEARD, Secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer de classe supérieure, adjointe au chef de bureau, chargée du pôle emploi et action économique ;
4. Mademoiselle Marie-Laure TROUILLET, Secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe normale, chargée de mission au bureau de la sécurité et de la prévention de la délinquance. »

Article 4 : L'article 5 de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ANDRÉ, sous-préfet d'AVESNES-SUR-HELPE, est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Olivier ANDRÉ, Sous-préfet d'AVESNES-SUR-HELPE et de Madame Dominique DUCANCHEZ, Secrétaire générale de la sous-préfecture, à l'occasion d'un jour férié suivant un week-end, la délégation de signature conférée à l'article 1^{er} du présent arrêté pour la rétention des permis de conduire sera exercée :

- prioritairement par Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, sous-préfet de VALENCIENNES,
- par Monsieur Etienne STOCK, Sous-préfet de Cambrai (en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck-Olivier LACHAUD),
- par Monsieur Hervé MALHERBE, sous-préfet de DOUAI (en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Marc BURG et de Monsieur Etienne STOCK).

Article 5 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ANDRÉ, sous-préfet d'AVESNES-SUR-HELPE, demeurent inchangées.

Article 6 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord et Monsieur Olivier ANDRÉ, sous-préfet d'AVESNES-SUR-HELPE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010
portant délégation de signature à Monsieur Etienne STOCK, sous-préfet de CAMBRAI**

Par arrêté préfectoral en date du 7 mars 2011

Article 1^{er} : L'alinéa A40 - rubrique «Réglementation et administration générale» - sous-rubrique « Activité commerciale » de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Etienne STOCK est modifié comme suit :

« A 40 : Dérogation au repos dominical »

Article 2 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Etienne STOCK est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Etienne STOCK, sous-préfet de CAMBRAI, la délégation de signature qui lui est conférée dans les matières énumérées ci-dessus par le présent arrêté, sera exercée par Madame Jocelyne HENNEQUIN, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire générale de la sous-préfecture de CAMBRAI, à l'exclusion des décisions comprenant les matières énumérées à l'article 2 qui seront exercées.

- prioritairement par Monsieur Hervé MALHERBE, sous-préfet de DOUAI,
- par Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, sous-préfet de VALENCIENNES (en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé MALHERBE),
- par Monsieur Olivier ANDRÉ, sous-préfet d'AVESNES-SUR-HELPE (en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Hervé MALHERBE et de Monsieur Franck-Olivier LACHAUD).

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Etienne STOCK, sous-préfet de CAMBRAI et de Madame Jocelyne HENNEQUIN, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Secrétaire générale de la sous-préfecture, délégation de signature est donnée à :

- Madame Delphine STEFANI, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire ;
- Monsieur Benjamin FLAMENT, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'administration générale et de la réglementation ;
- Madame Maryline LE SCOUARNEC, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, de classe exceptionnelle, chef de bureau du cabinet, des moyens et de la logistique.

Délégation de signature est donnée à Madame Jocelyne HENNEQUIN, secrétaire générale de la sous-préfecture de CAMBRAI, en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions : copies certifiées conformes, correspondance courante, notes de service à l'exclusion de la correspondance comportant décisions de principe et instructions générales.

Délégation est donnée aux chefs de bureau et adjoint au chef de bureau dont les noms suivent pour signer la correspondance courante ne portant pas décisions de principe ou instructions, les copies certifiées conformes entrant dans la compétence de leur service :

4. Madame Delphine STEFANI, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire, et en son absence par Madame Marie-Paule COUTEAU, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau.
5. Monsieur Benjamin FLAMENT, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'administration générale et de la réglementation, et en son absence par Madame Brigitte DENIMAL, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe supérieure, adjointe au chef de bureau.
6. Madame Maryline LE SCOUARNEC, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer de classe exceptionnelle, chef de bureau du cabinet, des moyens et de la logistique,

Article 3 : L'article 5 de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Etienne STOCK est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Etienne STOCK, sous-préfet de CAMBRAI et de Madame Jocelyne HENNEQUIN, secrétaire générale de la sous-préfecture, à l'occasion d'un jour férié suivant un week-end, la délégation de signature conférée à l'article 1^{er} du présent arrêté pour la rétention des permis de conduire sera exercée :

- prioritairement par Monsieur Hervé MALHERBE, sous-préfet de DOUAI,
- par Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, sous-préfet de VALENCIENNES (en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé MALHERBE),
- par Monsieur Olivier ANDRÉ, sous-préfet d'AVESNES-SUR-HELPE (en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Hervé MALHERBE et de Monsieur Franck-Olivier LACHAUD). »

Article 4 - Le reste de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Etienne STOCK, sous-préfet de CAMBRAI demeure inchangé.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord et Monsieur Etienne STOCK, sous-préfet de CAMBRAI, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Hervé MALHERBE, sous-préfet de DOUAI

Par arrêté préfectoral en date du 7 mars 2011

Article 1^{er} : L'alinéa A39 - rubrique «Réglementation et administration générale» - sous-rubrique « Activité commerciale » de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Hervé MALHERBE est modifié comme suit :

« A 39 : Dérogation au repos dominical »

Article 2 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Hervé MALHERBE est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé MALHERBE, sous-préfet de DOUAI, la délégation de signature qui lui est conférée dans les matières énumérées ci-dessus par le présent arrêté, sera exercée par Monsieur Jérôme COLLAS, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général de la sous-préfecture de DOUAI, à l'exclusion de toutes décisions d'irrecevabilité, de rejet, d'ajournement et d'avis défavorables relatives au régime de la naturalisation et de l'acquisition de la nationalité française (article 1 - rubrique A 8) et des décisions comprenant les matières énumérées à l'article 2 qui seront exercées :

- prioritairement par Monsieur Etienne STOCK, sous-préfet de CAMBRAI,
- par Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, sous-préfet de VALENCIENNES (en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Etienne STOCK),
- par Monsieur Olivier ANDRÉ, sous-préfet d'AVESNES-SUR-HELPE (en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Etienne STOCK et de Monsieur Franck-Olivier LACHAUD).

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Hervé MALHERBE, sous-préfet de DOUAI et de Monsieur Jérôme COLLAS, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Secrétaire général de la sous-préfecture de DOUAI, délégation de signature est donnée à :

- Madame Monique JASKULSKI, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la réglementation et des libertés publiques,
- Monsieur Slimane CHERIEF, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des collectivités territoriales et de l'environnement,
- Madame Marie PREVEL, Attachée de l'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des actions économiques et de la cohésion sociale. »

Article 3 : L'article 5 de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Hervé MALHERBE est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Hervé MALHERBE, Sous-préfet de Douai et de Monsieur Jérôme COLLAS, Secrétaire général de la sous-préfecture de Douai, à l'occasion d'un jour férié suivant un week-end, la délégation de signature conférée à l'article 1^{er} du présent arrêté pour la rétention des permis de conduire sera exercée :

- prioritairement par Monsieur Etienne STOCK, sous-préfet de CAMBRAI,
- par Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, sous-préfet de VALENCIENNES (en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Etienne STOCK),
- par Monsieur Olivier ANDRÉ, sous-préfet d'AVESNES-SUR-HELPE (en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Etienne STOCK et de Monsieur Franck-Olivier LACHAUD). »

Article 4 : Le reste de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Hervé MALHERBE, sous-préfet de DOUAI, demeure inchangé.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord et Monsieur Hervé MALHERBE, sous-préfet de DOUAI, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GUTTON, sous-préfet de DUNKERQUE

Par arrêté préfectoral en date du 7 mars 2011

Article 1^{er} - L'alinéa A40 rubrique «Réglementation et administration générale» sous-rubrique « Activité commerciale » de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GUTTON, sous-préfet de DUNKERQUE est modifié comme suit :

« A 40 : Dérogation au repos dominical »

Article 2 - Le reste de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GUTTON, sous-préfet de DUNKERQUE demeure inchangé.

Article 3 - Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Nord et Monsieur Jérôme GUTTON, sous-préfet de DUNKERQUE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer Nord

Par arrêté préfectoral en date du 28 février 2011

Article 1er - Délégation de signature permanente est donnée à :

Monsieur Pierrick HUET, attaché Principal d'administration des services déconcentrés,
Monsieur Philippe LIVET, administrateur en chef des Affaires Maritimes,
Monsieur Dominique BRENNE, Ingénieur en chef des TPE,

à l'effet de signer toutes les décisions telles que définies en annexe du présent arrêté.

Article 2 - Gestion de proximité des agents

Délégation permanente de signature est donnée aux chefs de service, de Délégations Territoriales, adjoints aux chefs de service et de délégation territoriale, chefs de cellule/pôle/unité, à l'effet de signer les décisions en ce qui concerne la gestion de proximité des personnels dont ils ont la responsabilité.

Article 3 - Délégation est donnée à Monsieur Pierrick Huet, Monsieur Philippe Livet, Monsieur Dominique Brenne et Monsieur Jean-Paul Frison à l'effet de signer toutes correspondances, copies conformes, visa de pièces annexes, copies de documents relatifs aux marchés et opérations immobilières.

Délégation est donnée aux chefs de service et délégation territoriale ainsi qu'à leur adjoint à l'effet de signer toutes correspondances et copies conformes afférentes à leurs missions.

Article 4 - Affaires maritimes

Délégation est donnée à Monsieur Pierrick Huet, Monsieur Philippe Livet, Monsieur Dominique Brenne à l'effet de signer les décisions relatives aux affaires maritimes suivantes :

Délivrance des bons de transport des coquillages vivants avant expédition	Arrêté du 28 février 2000 fixant les conditions de transfert des coquillages vivants en expédition
Saisie des navires, des engins de pêche et des produits de la pêche	Code Rural et de la Pêche maritime - Livre IX
Décision relative au déroutement de navires étrangers ou de retour à quai de navires français	

Article 5 - Fiscalité/Urbanisme

Délégation est donnée à Monsieur Pierrick Huet, Monsieur Philippe Livet, Monsieur Dominique Brenne, Monsieur Pierre Coppin, Madame Geneviève Joly, Monsieur Gérard Mathieu, Monsieur Patrick Planchon, Madame Murielle Gouriou, Monsieur François Buguel, Monsieur Sylvestre Delcambre, Monsieur Luc Féret, Monsieur Emmanuel Tirtaine, Monsieur Eric Fisse,

en cas d'absence de Madame Geneviève Joly et Monsieur Gérard Mathieu, délégation est consentie à Madame Mireille Butarello, en cas d'absence de Monsieur Planchon et de Madame Gouriou, délégation est consentie à Madame Delphine Herman, en cas d'absence de Monsieur François Buguel et Monsieur Sylvestre Delcambre, délégation est consentie à Monsieur Jean-Michel Saint-Omer, en cas d'absence de Monsieur Féret et de Monsieur Tirtaine, délégation est consentie à Monsieur Didier Van Meenen et en cas d'absence de Monsieur Fisse, délégation est consentie à Madame Joëlle Moro,

à l'effet de signer les titres de recette délivrés en application de l'article L.255-A du livre des procédures fiscales et des articles 317 septies A de l'annexe II du code général des impôts, R.333-6, (R 520-6) et R.620-1 du code de l'urbanisme, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de taxes, versements et participations dont les autorisations de construire constituent le fait générateur.

Article 6 - Délégation est consentie, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents figurant dans le tableau ci-après et suivant la nomenclature du tableau joint en annexe :

Nom Prénom	Grade	Domaines
I - ADMINISTRATION GENERALE		
FRISON Jean-Paul	Chef de mission	I
BONNEL Stéphane	Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle	I - 1
II - ROUTES - SECURITE ET EDUCATION ROUTIERES		
DELEBECQUE Patrick	Ingénieur divisionnaire des TPE	II
POULET Denis	Ingénieur des TPE	II
LANTOINE Bruno	Attaché d'administration de l'Équipement	II(en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Poulet)
SIEFRIDT Olivier	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
COPPIN Pierre	Directeur d'études	II-1(dans le cadre des permanences)
BENHIMA Amale	Conseiller d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)
COMBES Stéphan	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
WILLERVAL Pierre	Ingénieur en chef des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
HOURDEL Bernard	Ingénieur en chef des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
SOLVES Hélène	Attaché principal d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)
ROUSSEL Didier	Chef de mission	II-1(dans le cadre des permanences)
MASSON Marie-Céline	Ingénieur des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
ABDELGHANI Ahmed	Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement	II-1(dans le cadre des permanences)
CAMBRONNE Nicolas	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	II-1(dans le cadre des permanences)
JOLY Geneviève	Attaché principal d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)
MATHIEU Gérard	RIN hors catégorie	II-1(dans le cadre des permanences)
PLANCHON Patrick	Conseiller d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)
GOURIOU Murielle	Attaché principal d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)
BUGUEL François	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
DELCAMBRE Sylvestre	Architecte urbaniste de l'État	II-1(dans le cadre des permanences)
FERET Luc	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
TIRTAINE Emmanuel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)
FISSE Éric	Ingénieur des Ponts et chaussées	II-1(dans le cadre des permanences)
III - CONSTRUCTION		
BENHIMA Amale	Conseiller d'administration de l'Équipement	III-a, b, c, e, f, g, h
COMBES Stéphan	Ingénieur divisionnaire des TPE	III-a, b, c, d, e, f, g, h
TARAUD Olivier	Ingénieur divisionnaire des TPE	III-a, c et d
BULTEZ Jérôme	Technicien Supérieur Principal de l'Équipement	III-a, c et d
DESCAMPS Nicolas	Attaché d'administration de l'Équipement	III-a, b, c et h
LAVOGIEZ Lucie	Attaché d'administration de l'Équipement	III-a, e et h
MORELL Antoine	Attaché d'administration de l'Équipement	III-a, f et g
VI Benjamine	Attaché d'administration de l'Équipement	III-a

Nom Prénom	Grade	Domaines
IV - AMENAGEMENT ET URBANISME		
COPPIN Pierre	Directeur d'études	IV a, b, c et e
SAUVAGE Sophie	Attaché d'administration de l'Équipement	IV a 1 à IV a 2
NEURAY Olivia	Attaché d'administration de l'Équipement	IV b
TALHA Anne	Ingénieur des TPE	Pour les décisions relatives aux SCOT : IV b
SENECAL Marie-Françoise	RIN catégorie exceptionnelle	Pour les décisions relatives aux PLU : IV b
DEMEULENAERE Fernand	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	IV c
WILLERVAL Pierre	Ingénieur en chef des TPE	IV a 4
JOLY Geneviève	Attaché principal d'administration de l'Équipement	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8 IV e
MATHIEU Gérard	RIN hors catégorie	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e
BUTTARELLO Mireille	Attaché principal d'administration de l'Équipement	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV e
DEFLORENNE Dominique	Technicien supérieur de l'Équipement	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2
PAMART Christian	Technicien supérieur de l'Équipement	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2
PLANCHON Patrick	Conseiller d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8 IV e
GOURIOU Murielle	Attaché principal d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e
HERMAN Delphine	Attaché d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV e
SEIGNEZ Annette	Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2
HYSBERGUE Gérard	Secrétaire Administratif de classe supérieure	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2
DUPUIS Sylviane	Secrétaire Administratif des services déconcentrés	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2
BUGUEL François	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8 IV e
DELCAMBRE Sylvestre	Architecte urbaniste de l'État	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e
SAINT-OMER Jean-Michel	Technicien supérieur en chef de l'Équipement	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 8, IV e
SEGARD Nicolas	Ingénieur des TPE	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 8
CAULIER Marie-Hélène	Attaché d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2
FERET Luc	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8 IV e
TIRTAINE Emmanuel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e
VAN MEENEN Didier	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV e

Nom Prénom	Grade	Domaines
DEMON Bruno	Secrétaire administratif des services déconcentrés	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2
NORMAND Bernard	Technicien supérieur en chef de l'Équipement	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2
FISSE Éric	Ingénieur des Ponts et chaussées	Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8 IV e
LEBON Laurent	Attaché d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV e
MORO Joëlle	Technicien supérieur en chef de l'Équipement	Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV e
SAMAIN Serge	Technicien supérieur en chef	Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV e
V - GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME		
BUGUEL François	Ingénieur divisionnaire des TPE	V 1 à 7
DELCAMBRE Sylvestre	Architecte urbaniste de l'État	V 1 à 7
LETELLIER Casimir	Ingénieur des TPE	V 1 à 7
VANGREVELYNGHE Mathilde	Technicien supérieur principal de l'Équipement	V 1 à 7
VI - MER		
LAFORGE Thierry	Inspecteur des affaires maritimes	VI
VAN RECKEM Laurent	Contrôleur des affaires maritimes	VI b, e, f et k
TANGHE Bernard	Contrôleur des affaires maritimes	VI c, d, h, i et l
ESCALES Régine	Contrôleur des affaires maritimes	VI j 1 (visa des livrets et présentation des candidats aux permis plaisance)
LAFORCE Armel	Syndic des gens de mer	VI j 1 (visa des livrets et présentation des candidats aux permis plaisance)
VII - AGRICULTURE/AGROALIMENTAIRE		
ROUSSEL Didier	Chef de mission	VII
ABDELGHANI Ahmed	Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement	VII
CAMBRONNE Nicolas	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	VII
FRISON Marie-Françoise	Chef Technicien supérieur de l'Agriculture	VII (en cas d'empêchement de N. Cambronne)
SIEFRIDT Olivier	Ingénieur divisionnaire des TPE	VII c
BRISSET Cristina	Attaché principal d'administration	VII c
SOLLAI Maria	Technicien agricole	VII c
JOLY Geneviève	Attaché principal d'administration de l'Équipement	VII a 24
MATHIEU Gérard	RIN hors catégorie	VII a 24
PLANCHON Patrick	Conseiller d'administration de l'Équipement	VII a 24
GOURIOU Murielle	Attaché principal d'administration de l'Équipement	VII a 24
VIII - EAU		
ROUSSEL Didier	Chef de mission	VIII
MASSON Marie-Céline	Ingénieur des TPE	VIII
LEROUX Denis	Technicien supérieur principal de l'Équipement	VIII a 1, b et c

Nom Prénom	Grade	Domaines
MANTEL Dominique	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	VIII a 2
IX – BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS		
ROUSSEL Didier	Chef de mission	IX
MASSON Marie-Céline	Ingénieur des TPE	IX
TIXIER Célia	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	IX
X – PREVENTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DES PAYSAGES		
ROUSSEL Didier	Chef de mission	X
MASSON Marie-Céline	Ingénieur des TPE	X
BREDA Georges	Technicien supérieur en chef de l'Équipement	X a, b, c, d, e et f
LEROUX Denis	Technicien supérieur principal de l'Équipement	X g
JOLY Geneviève	Attaché principal d'administration de l'Équipement	X c et d
MATHIEU Gérard	RIN hors catégorie	X c et d
PLANCHON Patrick	Conseiller d'administration de l'Équipement	X c et d
GOURIOU Murielle	Attaché principal d'administration de l'Équipement	X c et d
BUGUEL François	Ingénieur divisionnaire des TPE	X c et d
DELCAMBRE Sylvestre	Architecte urbaniste de l'État	X c et d
FERET Luc	Ingénieur divisionnaire des TPE	X c et d
TIRTAINE Emmanuel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	X c et d
FISSE Éric	Ingénieur des Ponts et chaussées	X c et d
XI – ENERGIE		
ROUSSEL Didier	Chef de mission	XI
MASSON Marie-Céline	Ingénieur des TPE	XI
TIXIER Célia	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	XI
XII – HARAS, COURSES, EQUITATION		
Néant		
XIII - BASES AERIENNES		
FERET Luc	Ingénieur divisionnaire des TPE	
TIRTAINE Emmanuel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	en cas d'absence de Monsieur Féret
XIV - RESEAU FERROVIAIRE		
Néant		
XV - MISSIONS D'INGENIERIE		
JOLY Geneviève	Attaché principal d'administration de l'Équipement	Pour la DT d'Avesnes : XV a et b
MATHIEU Gérard	RIN hors catégorie	Pour la DT d'Avesnes : en cas d'absence de Madame Joly XV a et b
FISSE Éric	Ingénieur des Ponts et chaussées	Pour la DT de Valenciennes : XV a et b

Nom Prénom	Grade	Domaines
BUGUEL François	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT de Dunkerque : XV a et b
DELCAMBRE Sylvestre	Architecte urbaniste de l'État	Pour la DT de Dunkerque : en cas d'absence de Monsieur Buguel XV a et b
FERET Luc	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT de Lille : XV a et b
TIRTAINE Emmanuel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Lille : en cas d'absence de Monsieur Féret XV a et b
PLANCHON Patrick	Conseiller d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Douai/Cambrai : XV a et b
GOURIOU Murielle	Attaché principal d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Douai/Cambrai : en cas d'absence de Monsieur Planchon XV a et b
ROUSSEL Didier	Chef de mission	XV b
MASSON Marie-Céline	Ingénieur des TPE	XV b
DELAVAL Renaud	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	XV b
XVI - DEFENSE/SECURITE CIVILE		
DELEBECQUE Patrick	Ingénieur divisionnaire des TPE	XVI
POULET Denis	Ingénieur des TPE	XVI(en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Delebecque)
LANTOINE Bruno	Attaché d'administration de l'Équipement	Pour les correspondances relatives à la fiche annuelle de renseignements, le certificat de régularité TPB, la notification du recensement des entreprises et la notification des visites et contrôles des entreprises : XVI a et b
RAMDANI Claudie	Adjoint administratif des services déconcentrés	Pour l'instruction de la fiche annuelle de renseignement PIN(TRD-3) XVI a
LECOUSTRE Francine	Adjoint administratif des services déconcentrés	Pour l'instruction de la fiche annuelle de renseignement TPB(TRD-3) XVI b

délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer Nord, est abrogé.

Article 8 – Monsieur Philippe Lalart, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

ANNEXE A L'ARRETE DONNANT DELEGATION AUX AGENTS DE LA DDTM 59

I - ADMINISTRATION GENERALE		
I - 1	Tous les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service	
I - 2	Personnel : tous les actes relatifs à la gestion déconcentrée du personnel placé sous l'autorité du directeur	
II – ROUTES - SECURITE ET EDUCATION ROUTIERES		
II - 1	Dérogation à l'interdiction temporaire de la circulation d'une ou plusieurs catégories de véhicules	Code de la Route - Art. R411-18 Arrêté du 28/03/2006 relatif à l'interdiction de circuler des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes
II - 2	Établissement des barrières de dégel et réglementation des conditions de circulation	Code de la Route - Art. R411-20
II - 3	Délivrance des dérogations permettant l'utilisation de pneumatiques comportant des éléments métalliques susceptibles de faire saillie, sur des véhicules assurant des transports de première nécessité ou de denrées périssables et des engins spéciaux utilisés pour la viabilité hivernale dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes	Code de la Route - Art. R314-3 Arrêté du 18/07/1985
II - 4	Conventions relatives à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés sur le domaine public routier national d'intérêt local non transféré	Loi 85-704 du 12/07/1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, modifiée par ordonnance n° 2004-566 du 17/06/2004
II - 5	Signature des conventions de transfert des RNIL	
II - 6	Arrêté désignant les intersections des routes nationales et des routes classées à grande circulation dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux	Code de la Route - Art. R411-7 1° et 2°
II - 7	Arrêté réglementant le périmètre des zones 30 sur les routes classées à grande circulation	Code de la Route - Art. R411-4
II - 8	Arrêté réglementant la vitesse des véhicules sur les routes classées à grande circulation	Code de la Route - Art. R413-3
II - 9	Arrêté réglementant l'usage des ponts sur les routes classées à grande circulation	Code de la Route - Art. R422-4
II - 10	Sur le secteur de l'autoroute A.2 concédée à la SANEF, entre HORDAIN et la limite du Pas-de-Calais, ainsi que sur la section de l'autoroute A.26 située sur le territoire du département du Nord, autorisation de la circulation et du stationnement à titre permanent ou temporaire, des personnels et des matériels : -de la SANEF -des garagistes agréés -des administrations publiques, des concessionnaires et des permissionnaires autorisés à occuper le domaine public -des services de sécurité -des entreprises appelées à travailler sur autoroute	Code de la Route - Art. R432-7
II - 11	Avis sur les arrêtés des maires ou du président du conseil général réglementant la police de la circulation sur les routes classées à grande circulation	Code de la Route - Art. R411-8
II - 12	Signature des conventions entre l'État et les auto-écoles pour la mise en œuvre de l'opération permis à 1 euro par jour	Code de la route Code de la consommation Décret n° 2005-1225 du 29/09/2005 Arrêté du 29/09/2005
II - 13	Signature des ordres de mission concernant les enquêtes « comprendre pour agir » et les actions des intervenants départementaux de sécurité routière hormis la désignation de ces enquêteurs et intervenants Signature des conventions avec les associations bénéficiant de subventions au titre du PDASR hormis la notification de ces subventions	
II - 14	Permissions de voirie sur le domaine public routier national d'intérêt local non transféré	Code du domaine de l'État - Art. R53 Code de la voirie routière - Art. L113-2
II - 15	Permis de stationnement sur le domaine public routier national d'intérêt local non transféré	Code du domaine de l'État - Art. R53 Code de la voirie routière - Art. L113-2

II - 16	Avis sur les permis de stationnement délivrés par les maires en agglomération	
II - 17	Accord d'occupation pour les ouvrages des réseaux de télécommunications ouverts au public et les services publics de transport et de distribution d'électricité ou de gaz occupant le domaine public routier national d'intérêt local non transféré	Code de la voirie routière - Art. L113-3
II - 18	Attribution des places d'examen du permis de conduire aux établissements d'enseignement	
III – CONSTRUCTION		
	A) LOGEMENT	
	1) Primes de l'État	
III a 1	Décisions d'annulation et de remboursement de primes (habitat autre que locatif)	CCH - Art. R322-1 à R322-17
	2) Subventions de l'État	
III a 2	Subventions à la réhabilitation de logements locatifs sociaux ou de structures collectives d'hébergement - Décisions d'octroi et d'annulation des subventions - Dérogations concernant la date d'achèvement des immeubles - Dérogations aux taux et aux plafonds de subventions - Dérogations relatives à la date de démarrage des travaux - Prorogation de la durée d'achèvement des travaux	CCH - Art. R323-1 à R323-7 et R323-8 à R323-12-1
	- Dérogation à la mise en conformité avec les règles minimales d'habitabilité	Art. 2 de l'arrêté du 30/12/1987
	- Délivrance des certificats de conformité	Art. 3, 5 et 6 du décret n° 55-22 du 4/01/1955
	- Prix témoins des immeubles bâtis améliorés ou acquis et améliorés avec l'aide de l'État pour y aménager des logements-foyers à usage locatif	Art. 2 de l'arrêté du 31/08/1979
III a 3	Agréments, subventions et prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés ou de structures collectives d'hébergement	CCH - Art. R331-1
	- Décision d'octroi	CCH - Art. R331-6
	- Dérogations au démarrage des travaux avant l'obtention de la décision favorable	CCH - Art. R331-5
	- Retrait de la décision d'octroi de subvention et d'agrément lorsque les travaux ne sont pas commencés dans les délais	
	- Prorogation du délai du commencement ou d'achèvement des travaux ayant fait l'objet d'une décision d'octroi ou d'agrément	CCH - Art. R331-7
	- Accord de transfert de prêts	CCH - Art. R331-21
	- Décisions d'octroi de subventions foncières	CCH - Art. R331-24
	- Remboursement de la subvention majorée d'une indemnité	CCH - Art. R331-25
III a 4	Agrément prêt social location-cession	
	- délivrance de l'agrément - conventions conclues entre l'État et les personnes morales sollicitant un prêt social location-cession	CCH - Art. R331-76 à R331-76-5-4
III a 5	Prêts aidés par l'État pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements en accession à la propriété - Autorisation de mise en location des logements financés à l'aide des prêts aidés par l'État pour l'accession à la propriété et non occupés à titre de résidence principale et prorogation de la durée de location de ces logements	CCH - Art. R317-5 et R331-41
	3) Subventions de l'État pour les projets d'investissements soumises aux décrets n° 99-1060 modifié du 16 décembre 1999 et n° 2000-967 du 19 octobre 2000	
III a 6	Accusé de réception informant le demandeur du caractère complet du dossier ou/et réclamation de pièces manquantes	Art. 4 du décret du 16/12/1999 modifié
III a 7	Autorisation de commencement d'exécution du projet avant la date à laquelle le dossier est complet ou/et interdiction de commencement d'exécution du projet avant la date de la décision attributive de subvention	Art. 6 du décret du 16/12/1999 modifié

III a 8	Prorogation du délai de rejet implicite de la demande pour un projet qui aurait reçu un commencement d'exécution dans des conditions régulières	Art. 6 du décret du 16/12/1999 modifié
III a 9	Constatation de la caducité de la décision et prorogation de la validité de la décision	Art. 11 du décret du 16/12/1999 modifié
III a 10	Liquidation de la subvention et prorogation du délai d'exécution	Art. 12 du décret du 16/12/1999 modifié
III a 11	Décisions attributives de subventions pour les économies d'eau dans l'habitat collectif social	Circulaire du 23/03/2001
III a 12	Décisions attributives de subventions pour l'amélioration de la qualité de service dans le logement social	CCH - Art. L443-15-1 et R443-17 Circulaire n° 99645 du 6/7/99 modifiée par la circulaire n° 2001-69/UH/22 du 9/10/2001
III a 13	Décisions attributives de subventions pour la démolition et le changement d'usage de logements locatifs sociaux	Circulaire n° 98-96 du 22/10/98 et circulaire n° 2001-77 du 15/11/2001
III a 14	Décisions attributives de subventions pour les opérations financées sur la ligne d'urgence	Circulaire n° 2000-16 du 9/03/2000
	4) Dispositions tendant à maintenir ou à augmenter le nombre de logements	
III a 15	Décisions d'octroi d'une aide financière de l'État dans les communes de plus de 10 000 habitants en vue de couvrir les dépenses de déménagement et de réinstallation de certaines personnes	CCH - Art. L631-1
III a 16	Demande de remboursement de l'aide financière octroyée par l'État en vue de couvrir les dépenses de déménagement et de réinstallation de certaines personnes	CCH - Art. L631-6
	5) Dispositions diverses	
III a 17	Mise en œuvre et financement des mesures contre le saturnisme	Code de la Santé Publique - Art. L1334-1 à L1334-5 et Art. R1334-1 et suivants Arrêté du 25/07/2002
III a 18	Règlement de l'indemnité de réquisition au nom de l'État en cas de défaillance du bénéficiaire.	CCH - Art. L641-8
III a 19	Construction provisoire : toutes procédures (à l'exception de la décision d'attribution des locaux)	Ordonnance n° 45 609 du 10/04/2005 modifiée
	B) HLM	
III b 1	Approbation du choix du mandataire commun représentant un groupement d'offices publics et sociaux d'habitations à loyer modéré.	CCH - Art. R433-1
III b 2	Autorisation des cessions et des transformations d'usage du patrimoine immobilier des organismes HLM.	CCH - Art. L443-7 à L443-15-6
III b 3	Arrêtés de démolition de logements locatifs sociaux	CCH - Art. L443-15-1
III b 4	Dérogation sur le zonage géographique des prêts locaux intermédiaires.	Art. 1 de l'arrêté du 6/03/2001
III b 5	Hausse de loyers : demande de 2ème délibération en cas d'augmentation dépassant les recommandations annuelles	CCH - Art. L442-1-2
	C) Conventionnement	
III c 1	Signature des conventions d'APL, publication et exécution des formalités de publicité foncière, information des organismes payeurs de l'aide personnalisée au logement	CCH - Art. L351-2
III c 2	Délivrance des attestations d'exécution conforme visées à l'article relatif aux engagements des bailleurs à l'égard des locataires.	Décret n° 2006-569 du 17/05/2006
III c 3	Octroi aux associations locataires d'organismes HLM qui sous-louent des logements à des locataires en insertion, de l'autorisation de bénéficiaire du versement direct de l'APL en tiers payant au profit de leurs sous-locataires	CCH - Art. R351-27
	D) Recours	
III d 1	Observations écrites devant les tribunaux compétents de l'ordre judiciaire du ressort de la Cour d'Appel de Douai	CCH - Art. L152-2
	E) Gens du voyage	
III e 1	Secrétariat de la commission départementale consultative des gens du voyage tous les actes afférents à ce secrétariat et à ces suivis	Loi n° 2000-614 du 05 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

III e 2	Suivi de la mise en œuvre et de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage	
III e 3	Décision d'octroi et d'annulation de subvention pour le financement des aires d'accueil, de terrains de grand passage et de terrains familiaux	Circulaire n° 2001-49 du 5 Juillet 2001
	F) Politique de l'habitat	
III f 1	Porter à connaissance pour l'élaboration des programmes locaux de l'habitat	CCH - Art L302-2
III f 2	Avis de l'État avant présentation des PLH au Comité Régional de l'habitat	CCH - Art L302-2
	G) Application de l'article 55 de la loi SRU	
III g 1	Courriers aux communes soumises à l'application de l'article 55 de la loi SRU pour l'inventaire annuel	Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 (art. 55) CCH - Art L302-6
	H) Agrément des associations	
III h 1	Préparation des avis préalables à l'octroi des agréments en matière de : - maîtrise d'ouvrage associative - ingénierie sociale, financière et technique - intermédiation locative et gestion locative	Loi n° 2009-323 du 25 Mars 2009 (article 2)
IV - AMENAGEMENT ET URBANISME		
	A) Application du Droit des Sols	
	1) Certificat d'urbanisme	
IV a 1	Délivrance sauf en cas de désaccord entre le Maire et le DDTM	Code de l'Urbanisme - Art. R410-11
	2) Permis de construire, Permis de démolir, Permis d'aménager, Déclarations Préalables	
IV a 2	Décision sauf dans les cas suivants : - projets réalisés pour le compte de l'État, et de ses établissements publics ou de ses concessionnaires, ainsi que pour le compte d'un État étranger ou d'une organisation internationale dont la SHON est supérieure à 1000 m ² - projets réalisés pour le compte de la Région, du Département, de leurs établissements publics ou de leurs concessionnaires, dont la SHON est supérieure à 1000m ² et dans les seules communes ne disposant pas de document d'urbanisme - ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie lorsque cette énergie n'est pas destinée, principalement, à une utilisation directe par le demandeur de plus de 1000 m ² - installations nucléaires de base - travaux soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites ou en cas d'évocation par le ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés - permis d'aménager (lotissements) dont la surface est supérieure à 1 hectare ou pour un demandeur de droit public autre qu'une commune - en cas de désaccord entre le Maire et le DDTM	Code de l'Urbanisme - Art. L422-1, L422-2, R422-1 et R422-2
	3) Formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol	
IV a 3	Décisions pour les immeubles de grande hauteur au sens de l'article R122-2 du Code de la Construction et de l'Habitation dans les conditions prévues à l'article L425-2 du code de l'urbanisme (lorsque l'autorité chargée de la police de la sécurité a donné son accord)	CCH - Art. L122-1 Code de l'Urbanisme - Art. L425-2, R423-28, R423-71, R431-29
IV a 4	Arrêté portant dérogation ou refus de dérogation aux règles d'accessibilité dans les établissements recevant du public, les installations ouvertes au public et les bâtiments d'habitation	CCH - Art. L111-7-2 et L111-7-3 CCH - Art. R111-18-10, R111-18-11, R111-19-6 (pour les constructions existantes), R111-19-10, R111-19-23 et R111-19-24.
IV a 5	Avis conforme du Préfet dans les cas prévus par l'article L422-5 du code de l'urbanisme	Code de l'Urbanisme - Art. L422-5
IV a 6	Contrôle de la conformité des travaux en application des articles R462-7 à 10 du code de l'urbanisme	Code de l'Urbanisme - Art R462-7 à 10
	4) Conventions prévues à l'article L422-8 du code de l'urbanisme	
IV a 7	Signature des conventions prévues à l'article L422-8 du code de l'urbanisme : - mise à disposition gratuite des agents de la DDTM pour l'étude technique des demandes de permis de construire - assistance juridique et technique ponctuelle	

	5) Actions devant les tribunaux	
IV a 8	Observations écrites devant les tribunaux compétents du ressort de la cour d'appel de DOUAI	Code de l'Urbanisme - Art. L480-5 et R480-4
	<u>B)SCOT et PLU</u>	
IV b 1	Transmission aux communes ou EPCI des porter à connaissance	Code de l'Urbanisme - Art. L121-2 , Art. R121-1, Art. R121-2 Circ. UHC/PS/18 n° 2001-63 du 6 septembre 2001 Circ. DPPR/DGUHC du 4 mai 2007
IV b 2	Transmission aux communes ou EPCI d'éléments au titre de l'association de l'État aux documents d'urbanisme	Code de l'Urbanisme - Art. L121-4, L123-7, L123-8
IV b 3	Demandes adressées aux maires de procéder à la mise à jour des annexes(servitudes d'utilité publique) du PLU de leur commune	Code de l'Urbanisme - Art. L126-1 et R123-22C
IV b 4	Information du maire sur la mise en compatibilité du projet de PLU avec les projets ou documents visés à l'article L123-14 du code de l'urbanisme	Code de l'Urbanisme - Art. L123-14
	<u>C) Génie rural</u>	
	1) Aménagement foncier	
	a - Remembrement - Aménagement foncier (opérations engagées avant le 1/1/06)	
IV c 1	Modification des commissions communales d'aménagement foncier	Code rural et de la pêche maritime - Art. L121-2 et L121-6
IV c 2	Modification de la commission départementale d'aménagement foncier	Code rural et de la pêche maritime - Art. L121-8
IV c 3	Modification du périmètre d'aménagement foncier	Code rural et de la pêche maritime - Art. L 21-14
IV c 4	Dispositions conservatoires	Code rural et de la pêche maritime - Art. L121-19
IV c 5	Arrêté autorisant l'occupation anticipée des emprises des ouvrages	Code rural et de la pêche maritime - Art. R123-25 al.3 et R123-37
IV c 6	Autorisation de destruction de boisements linéaires, haies et plantations d'alignement	Code rural et de la pêche maritime - Art. L126-6
IV c 7	Arrêté de prise de possession provisoire	Code rural et de la pêche maritime - Art. L123-12
IV c 8	Arrêté de clôture des opérations	Code rural et de la pêche maritime - Art. L123-12
IV c 9	Travaux d'aménagement foncier concernés par l'article L 121-1 du code de l'environnement	Code rural et de la pêche maritime - Art. R121-20 et 121-21-1
IV c 10	Établissement de la liste des communes où les travaux prévus par la commission d'aménagement foncier paraissent de nature à faire sentir leurs effets de façon notable sur la vie aquatique notamment les espèces migratrices ou sur la qualité, le régime, le niveau ou le mode d'écoulement des eaux	
IV c 11	Rédaction du rapport et du projet d'arrêté fixant les prescriptions que la commission communale aura à observer	
	b - Aménagement foncier (opérations engagées à partir du 1/1/06)	
IV c 12	Porter à connaissance des informations nécessaires à l'étude d'aménagement foncier	Code rural et de la pêche maritime - Art. L121-13
IV c 13	Arrêté portant prescriptions environnementales pour les travaux connexes et le plan parcellaire	Code rural et de la pêche maritime - Art. L121-14
IV c 14	Extension du périmètre d'aménagement foncier en cas de grand ouvrage quand le maître de l'ouvrage est l'État ou un de ses concessionnaires.	
IV c 15	Contestation des décisions de la CCAF ou de la CDAP	Code rural et de la pêche maritime - Art. L121-7 – L121-10
IV c 16	Arrêté autorisant l'occupation anticipée des emprises des ouvrages	Code rural et de la pêche maritime - Art. R123-25 al.3 et R123-37
	2) Mise en valeur des terres incultes	
IV c 17	Mise en demeure des propriétaires	Code rural et de la pêche maritime - Art. L125-1 à L125-10

	3) Associations foncières	
	a - Associations foncières de réorganisation foncière (opérations engagées avant le 1/1/06)	
IV c 18	Arrêtés de constitution ou de dissolution	Code rural et de la pêche maritime - Art. R132-1 – 132-2 à R132-4
	b - Associations foncières de remembrement ou d'Aménagement foncier agricole et forestier	
IV c 19	Arrêtés de création	Code rural et de la pêche maritime - Art. R133-1 – R133-2, R133-3
IV c 20	Contrôle des délibérations et exécution des rôles	Code rural et de la pêche maritime - Art. R133-5 – R132-2 et R132-8
IV c 21	Dissolution de l'association foncière	Code rural et de la pêche maritime - Art. R133-9
	<u>D) Risques naturels et technologiques</u>	
IV d 1	Arrêtés établissant par commune la liste des risques et la liste des documents de référence	Code de l'Environnement - Art. L125-5 III
IV d 2	Tous courriers et arrêtés relatifs à la procédure des Plans de Prévention des Risques sauf arrêtés de prescription et d'approbation	
IV d 3	Secrétariat de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs(CDRNM)	
	<u>E) Archéologie préventive</u>	
IV e 1	Actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation et réponses aux réclamations préalables en matière d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme constituent le fait générateur	Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive(Art.9 III°)
	V - GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME	
V - 1	Actes d'administration du domaine public maritime	Code du domaine de l'État - Art. R53 et R58
V - 2	Autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime	Code du domaine de l'État - Art. R53 et R58
V - 3	Baux de location du domaine public maritime en co-signature avec le directeur des services fiscaux	
V - 4	Notification des actes de délimitation du rivage de la mer	Loi n° 86-2 du 03/01/1986 complétée par la loi n° 95-115 du 04/02/1995 et modifiée par les ordonnances n° 2000-914 du 18/09/2000 et 2000-548 du 15/06/200 et par la loi n° 99-533 du 25/06/1999 Code Général de la propriété des personnes publiques - Art. L2111-5 Décret n° 2004-309 du 29 mars 2004 modifié relatif à la procédure de délimitation du rivage de la mer, des lais et relais de la mer et des limites transversales de la mer à l'embouchure des fleuves et rivières
V - 5	Approbation d'opérations domaniales	Arrêté du 04/08/1948 Art.1er modifié par arrêté du 23/12/1970
V - 6	Procédure de délimitation des lais et relais de mer Notification du dépôt du dossier et de l'arrêté d'enquête	Décret n° 66-413 du 17/06/1966 modifié par les décrets n° 71-119 du 05/02/1971, n° 72-612 du 27/06/1972 et n° 77-752 du 07/07/1977 Code Général de la propriété des personnes publiques- Art. L2111-5 Décret n° 2004-309 du 29 mars 2004 modifié relatif à la procédure de délimitation du rivage de la mer, des lais et relais de la mer et des limites transversales de la mer à l'embouchure des fleuves et rivières
V - 7	Enquêtes publiques et d'utilité publique	
	Décisions d'ouverture d'enquêtes publiques, pièces et correspondances nécessaires au déroulement des enquêtes publiques relatives aux domaines suivants :	
V 7.1	Occupation du domaine public maritime	Code de l'environnement - Art. L321-5 et L321-6 Code Général de la propriété des personnes publiques - Art. L2124-1, L2124-2 et L2124-3 Décret n° 2004-308 du 29 mars 2004 modifié relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports

V 7.2	Délimitation du rivage de la mer	Art. 26 de la loi n° 86-2 du 03/01/1986 Code Général de la propriété des personnes publiques - Art. L2111-5 Décret n° 2004-309 du 29 mars 2004 modifié relatif à la procédure de délimitation du rivage de la mer, des lais et relais de la mer et des limites transversales de la mer à l'embouchure des fleuves et rivières
V 7.3	Concession de plage naturelle	Code de l'environnement - Art. L321-9 Code Général de la propriété des personnes publiques - Art. L2124-4 Décret n° 2006-608 du 26 mai 2006 modifié relatif aux concessions de plage
V 7.4	Servitude de passage	Code de l'urbanisme
V 7.5	Mouillages organisés	Code Général de la propriété des personnes publiques - Art. L2124-5 Décret n° 91-1110 du 22 octobre 1991 modifié
VI – MER		
	<u>A) Défense</u>	
VI a 1	Notification aux entreprises du secteur maritime de leur affectation de défense	
	<u>B) Tutelle de l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et de l'organisation de la conchyliculture</u>	Code rural et de la pêche maritime - Livre IX Décret n° 92-335 du 30 mars 1992 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins
VI b 1	Organisation des élections des membres du Conseil du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Dunkerque et élection des membres des organes dirigeants des Comités Régionaux à la conchyliculture	
VI b 2	Nomination du Président, du Vice-Président et des membres du Conseil du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Dunkerque	
VI b 3	Approbation du règlement intérieur du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Dunkerque	
VI b 4	Contrôle de l'activité du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Dunkerque	
VI b 5	Contrôle de la gestion financière du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Dunkerque	
VI b 6	Prise des arrêtés rendant obligatoires les délibérations du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Dunkerque relatives aux cotisations professionnelles obligatoires dues par les armateurs d'une part et par les opérateurs du premier achat, les éleveurs marins et les pêcheurs à pied d'autre part	
	<u>C) Exploitation des cultures marines</u>	Décret n° 83-228 du 22 mars 1983 modifié par le décret n° 2009-1349 du 29 octobre 2009 fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines dans le domaine public maritime
VI c 1	Délivrance des autorisations d'exploitation de cultures marines sur le domaine public maritime ainsi que dans la partie des fleuves, rivières, étangs et canaux où les eaux sont salées et prise des actes de concession y afférents Renouvellement des autorisations Délivrance des autorisations d'exploitation par un tiers dans le cas où le titulaire se trouve momentanément dans l'impossibilité d'exploiter personnellement les concessions. Annulation, modification, suspension temporaire ou retrait des autorisations, actes de procédure liés à la prise de ces décisions et mises en demeure préalables	
VI c 2	Délivrance des autorisations de prises d'eau destinées à alimenter en eau de mer des exploitations de cultures marines situées sur propriété privée Renouvellement des autorisations	

VI c 3	Ouverture de l'enquête administrative et de l'enquête publique lors de l'instruction d'une demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines ou de prise d'eau de mer	
VI c 4	Autorisation à des concessionnaires de se constituer en société, afin de confier à cette société l'exploitation des concessions de cultures marines qu'ils détiennent à titre individuel	
VI c 5	Constatation par avenant à l'acte initial de concession de cultures marines de la substitution de concessionnaire. Décision de recourir à la concurrence avant d'autoriser une substitution	
VI c 6	Décision d'opposition à un échange de concessions	
VI c 7	Délivrance et renouvellement des autorisations d'exploitation de viviers flottants	
VI c 8	Agrément d'une personne morale de droit privé afin de l'autoriser à exploiter des cultures marines sur le domaine public maritime lorsque les conditions de nationalité et de capacité professionnelle sont remplies par des personnes physiques, préposées de cette personne morale, exerçant effectivement la conduite technique de l'exploitation, en nombre suffisant compte tenu de l'importance de celle-ci	
VI c 9	Validation des plans, préparés par les organisations professionnelles concernées, de ré aménagement des zones de cultures marines dans un secteur donné, en vue d'améliorer la productivité des concessions et la rentabilité des exploitations	
VI c 10	Création des lotissements de cultures marines	
	<u>D) Contrôle sanitaire et technique des produits de la mer</u>	Arrêté du 21 mai 1999 relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants Code rural et de la pêche maritime - Art. R231-35 à 60 et R236-7 à 18
VI d 1	Classement de salubrité des zones de production de coquillages	
VI d 2	Fixation des conditions d'exploitation de certaines zones de production de coquillages soumises à des contaminations momentanées	
VI d 3	Autorisations de transfert de coquillages sur le territoire national	
VI d 4	Fixation des conditions sanitaires d'exploitation des bancs et gisements naturels coquilliers	
VI d 5	Prise des dispositions de nature à maîtriser le risque que peuvent représenter les bancs et gisements naturels de coquillages situés en zone D	
VI d 6	Autorisations de collecte des coquillages juvéniles dans une zone D en vue du transfert	
VI d 7	Classement des zones de reparcage	
VI d 8	Autorisations de reparcage et mesures concernant l'exploitation des zones de reparcage	
VI d 9	Conditions sanitaires de production et de mise sur le marché de coquillages vivants	Décret n° 2003-768 du 1er août 2003 relatif à la partie réglementaire livre II du Code rural et de la pêche maritime et de la pêche maritime Arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale
VI d 10	Première mise sur le marché des produits de la pêche	
VI d 11	Autorisation d'utilisation des bons de transport de coquillages vivants issus d'une zone A ou B	Arrêté du 28 février 2000 fixant les conditions de transport de coquillages vivants avant expédition
	<u>E) Pêches maritimes</u>	
VI e 1	Délivrance et retrait des autorisations de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées	Code rural et de la pêche maritime - Livre IX Arrêté du 2 juillet 1992 modifié fixant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées

VI e 2	Délivrance de permis de pêche spécial (P.P.S.)	Code rural et de la pêche maritime - Livre IX Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne Arrêté du 18 décembre 2006 modifié portant création d'un permis de pêche spécial pour les espèces démersales dans certaines zones maritimes Arrêté du 31 mars 2008 portant création d'un permis de pêche spécial pour certaines activités de pêche dans les zones de reconstitution ou de gestion des stocks halieutiques
VI e 3	Décision d'octroi d'une aide sociale exceptionnelle aux marins pêcheurs	Circ. DPMA du 26 mai 2008 de la Direction des pêches maritimes et des cultures marines
VI e 4	Délivrance, suspension et retrait des permis de pêche à pied à titre professionnel	Décret n° 2001-426 du 11 mai 2001 modifié réglementant l'exercice de la pêche maritime à pied à titre professionnel Code rural et de la pêche maritime - Livre IX
VI e 5	Licence de pêche communautaire	Arrêté du 18 décembre 2006 modifié établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicable aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la communauté européenne Code rural et de la pêche maritime - Livre IX
	F) Coopération maritime	Code rural et de la pêche maritime - Livre IX
VI f 1	Agrément et retrait d'agrément des coopératives maritimes, des coopératives d'intérêt maritimes et de leurs unions	
VI f 2	Contrôle de l'activité des coopératives maritimes, des coopératives d'intérêt maritime et de leurs unions	
	G) Pilotage	Loi du 28 mars 1928 modifiée sur le régime du pilotage dans les eaux maritimes Décret n° 69-515 du 19 mai 1969 modifié relatif au régime du pilotage dans les eaux maritimes Arrêté du 18 avril 1986 modifié par l'arrêté du 13 novembre 2009 fixant les compétences et la composition de la commission locale et les modalités de délivrance des licences de capitaine pilote
VI g 1	Délivrance, renouvellement, extension, restriction, suspension et retrait de la licence de capitaine-pilote	
VI g 2	Vérification annuelle des conditions exigées pour le maintien de la licence de capitaine-pilote	
VI g 3	Fixation des modalités de fonctionnement de la commission locale de pilotage	
	H) Commissions nautiques locales	Décret n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques
VI h 1	Présidence des commissions nautiques locales et nomination de leurs membres	
	I) Police des épaves maritimes	Loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 modifiée relative au statut des navires et autres bâtiments de mer Décret n° 87-830 du 6 octobre 1987 modifié portant application de la loi n° 85-662 du 3 juillet 1985 relative aux mesures concernant dans les eaux territoriales et les eaux intérieures les navires et engins flottants abandonnés Arrêté du 9 janvier 1987 modifiant l'arrêté du 4 février 1965 relatif aux épaves maritimes
VI i 1	Mise en demeure du propriétaire d'une épave maritime de procéder à la récupération, l'enlèvement, la destruction ou toute autre opération, lorsque cette épave présente un caractère dangereux pour la navigation, la pêche ou l'environnement	Loi n° 61-1262 du 24 novembre 1961 modifiée relative à la police des épaves maritimes Décret n° 61-1547 du 26 décembre 1961 modifié fixant le régime des épaves maritimes

VI i 2	Passation des contrats de concession d'épaves	
	J) Permis plaisance	<p>Arrêté du 23 mai 2008 modifiant l'arrêté du 25 octobre 2007 relatif aux conditions de conduite des coches de plaisance nolisés et à la délivrance de l'agrément pour leur nolisage</p> <p>Décret n° 2007-1167 du 02 août 2007 modifié par le décret 2010-170 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur</p> <p>Arrêté du 28 août 2007 modifié par l'arrêté du 31 janvier 2008 relatif à la compétence territoriale des services instructeurs en application des articles 4, 22 et 33 du décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur</p> <p>Arrêté du 28 septembre 2007 modifié par l'arrêté du 23 février 2002 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner</p>
VI j 1	Délivrance des permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur	
VI j 2	Délivrance d'agrément des établissements de formation	
VI j 3	Délivrance de l'autorisation d'enseigner au formateur	
VI j 4	Agrément dans le cadre de l'initiation à la conduite des véhicules nautiques à moteur et de la randonnée encadrée	Arrêté du 1er avril 2008
VI j 5	Nolisage	Arrêté du 23 mai 2008
	K) Achat et vente de navire	
VI k 1	Visa des actes d'achat et de vente entre français et visa des actes de vente à l'étranger des navires de pêche d'occasion dont la longueur hors tout ne dépasse pas 30 mètres	Circ. n° 3173 P2 du 4 juillet 1989
VI k 2	Visa des actes d'achat et de vente de navires entre français pour tous navires autres que les navires de pêche professionnelle de jauge brute inférieure à 200	Décrets n° 82-635 du 21 juillet 1982 et n° 2006-142 du 10 février 2006 relatif à la création d'un guichet unique pour l'inscription des navires au Registre international français
	L) Chasse sur le domaine public maritime	Décret n° 2005-935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement
VI l 1	Gestion du droit de chasse sur le domaine public maritime	
	M) Commissions portuaires de bien-être des gens de mer	
VI m 1	Présidence des commissions portuaires et désignation de ses membres	Décret n° 2007-1227 du 21 août 2007 relatif à la prévention des risques professionnels maritimes et au bien-être des gens de mer en mer et dans les ports
	N) Délivrance des certificats d'assurance ou autres	
VI n 1	Garanties financières relatives à la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par hydrocarbures	Décret n° 97-34 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles
VII - AGRICULTURE - AGROALIMENTAIRE		
	A) Économie agricole	
VII a 1	Attribution des aides à la surface	<p>Règlement (CE) n° 795/2004 de la Commission du 21 avril 2004 portant modalités d'application du régime de paiement unique prévu par le règlement (CE) n° 1782/2003 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs, modifié</p> <p>Règlement (CE) n° 796/2004 de la Commission du 21 avril 2004 modifié portant modalités d'application de la conditionnalité, de la modulation et du système intégré de gestion et de contrôle prévu par le règlement (CE) n° 1782/2003 du 29 septembre 2003</p> <p>Décret n° 2005-1458 du 25 novembre 2005 relatif à la mise en œuvre de certains régimes de soutien direct en faveur des producteurs dans le cadre de la politique agricole commune et modifiant le code rural</p>

VII a 2	Attribution des droits à paiement unique	<p>Règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs</p> <p>Règlement (CE) n° 1973/2004 de la Commission du 29 octobre 2004 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil en ce qui concerne les régimes d'aides prévus aux titres IV et IV bis dudit règlement et l'utilisation des terres mises en jachères pour la production de matières premières ; modifié</p> <p>Règlement (CE) n° 796/2004 de la Commission du 21 avril 2004 portant modalité d'application de la conditionnalité et du système intégré de gestion et de contrôle prévu par le règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs, modifié</p> <p>Décret n° 2005-1458 du 25 novembre 2005 relatif à la mise en œuvre de certains régimes de soutien direct en faveur des producteurs dans le cadre de la politique agricole commune et modifiant le code rural</p> <p>Arrêtés du 28 novembre 2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fixant certaines modalités d'application pour la mise en œuvre de certains régimes de soutien direct en faveur des producteurs dans le cadre de la politique agricole commune (dit arrêté "surfaces") - relatif à la mise en œuvre du paiement à la surface pour les fruits à coques dans le cadre de la politique agricole commune - relatif à l'utilisation des terres mises en jachère pour la production de matières premières dans le cadre de la politique agricole commune - relatif à la mise en œuvre de l'aide aux cultures énergétiques dans le cadre de la politique agricole commune - fixant le taux d'intérêt appliqué au remboursement des paiements induits - relatif aux pourcentages de réduction s'appliquant en cas de sous déclaration de parcelles - fixant le plan de régionalisation, les superficies de base, la répartition de la superficie maximale pour le blé dur dans les zones traditionnelles et la répartition des superficies de base pour l'aide spécifique au riz <p>Arrêté du 31 octobre 2006 fixant certaines modalités d'application pour la mise en œuvre de certains régimes de soutien direct en faveur des producteurs dans le cadre de la politique agricole commune - pris en application du décret 2006-1326 du 31 octobre 2006 portant application de l'article 46 du règlement CE n° 1782/2003 et notamment son article 1</p> <p>Décret n° 2006-1468 du 28 novembre 2006 relatif à la mise en œuvre de certains régimes de soutien direct en faveur des producteurs dans le cadre de la politique agricole commune - aide au tabac</p> <p>Arrêté du 5 octobre 2006 déterminant la liste des variétés de blé dur éligibles à la prime spéciale à la qualité pour le blé dur</p> <p>Arrêté du 19 décembre 2006 relatif à la mise en œuvre de certains régimes de soutien en faveur des producteurs de tabac dans le cadre de la politique agricole commune</p>
VII a 3	Attribution de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes.	<p>Règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs</p>
VII a 4	Attribution de la prime ovine	<p>Règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs</p>
VII a 5	Décision de transfert de droits à prime dans le secteur vaches allaitantes et dans le secteur ovin	<p>Règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs</p> <p>Règlement (CE) N° 1255/1999 du conseil du 17 mai 1999 portant organisation commune de marché dans le secteur du lait et des produits laitiers</p> <p>Décret n° 93-1260 du 24 novembre 1993 relatif au transfert des droits à prime dans les secteurs bovin, ovin et caprin</p> <p>Arrêté ministériel du 17 novembre 2006 modifiant l'arrêté du 21 juin 2002 modifié portant application des articles 4, 5, 6 et 7 du décret n° 93-1260 du 24 novembre 1993 relatif au transfert des droits à prime dans les secteurs bovin, ovin et caprin</p>

VII a 6	Décision d'attribution de la préretraite	Règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) Règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 portant modalités d'application de ce règlement Règlement (CE) n° 1857/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides d'État accordées aux petites et moyennes entreprises actives dans la production de produits agricoles Décret n° 92-187 du 27 février 1992 Décret n° 2007-1260 du 21 août 2007 relatif à l'allocation de préretraite agricole Décret n° 2007-1516 du 22 octobre 2007 relatif à la mise en place d'une mesure de préretraite pour les agriculteurs en difficulté
VII a 7	Attribution de la dotation aux jeunes agriculteurs.	Programme de développement rural hexagonal déposé le 31/01/2007 auprès de la Commission européenne pour la programmation 2007-2013 du développement rural Code rural et de la pêche maritime - Art. R343-3 à 343-17 complétés par les articles D343-3 à 343-17
VII a 8	Installation des jeunes agriculteurs : agrément et validation des parcours professionnels personnalisés	Décret n° 2009-28 du 09/01/2009 relatif à l'organisation du dispositif d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs. Art. D343-20 et suivants du Code rural et de la pêche maritime Arrêté du 09/01/2009 modifié relatif au financement des structures et des actions de formation dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif permettant l'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé
VII a 9	Distribution des prêts bonifiés à l'agriculture	Décret n° 89-946 du 22 décembre 1989 du ministère de l'agriculture et de la forêt et du ministère de l'économie, des finances et du budget et textes d'application
VII a 10	Secrétariat de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture(CDOA)	
VII a 11	Contrôle des structures agricoles Décisions après avis de la CDOA (autorisation - déclaration - mise en demeure)	Code rural et de la pêche maritime - Art. L331-1 à 331-11 et R331-1 à 331-12.
VII a 12	Autorisation temporaire de poursuite d'activité	Code rural et de la pêche maritime - Art. L732-39 et L732-40 Code rural et de la pêche maritime - Art. D353-10 à D353-12
VII a 13	Agrément des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)	Code rural et de la pêche maritime - Art. L525-1 et R525-2
VII a 14	Reconnaissance et fonctionnement des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)	Code rural et de la pêche maritime - Art. L323-1 à 323-14 et R323-1 à 323-44
VII a 15	Autorisation de résiliation de bail	Code rural et de la pêche maritime - Art. L411.32(changement de la destination agricole)
VII a 16	Calamités agricoles : Procédure d'indemnisation, procédure des prêts bonifiés	Code rural et de la pêche maritime - Art. L361-1 à 361-21 et R361-1 à 361-50
VII a 17	Aide au retrait des terres arables	Code rural et de la pêche maritime - Art. L332-1 et D332-1 à 332-11
VII a 18	Aides conjoncturelles aux agriculteurs dont les productions subissent une crise économique	
VII a 19	Indemnité viagère de départ aux chefs d'exploitation et indemnité annuelle d'attente	Décret n° 84-84 du 1er février 1984 modifié - Certificat de réversion
VII a 20	Indemnité annuelle d'attente	Code rural et de la pêche maritime - Art. D353-6
VII a 21	Arrêtés préfectoraux et décisions individuelles relatifs à l'aide à la transmission des exploitations agricoles et autres extensions financées par le FICIA	Code rural et de la pêche maritime - Art. D343-34 à 36 modifiés
VII a 22	Arrêtés préfectoraux et décisions individuelles relatifs aux programmes régionaux agro-environnementaux, aux contrats territoriaux d'exploitation (CTE), aux contrats d'agriculture durable (CAD) et aux engagements agro-environnementaux	Règlement CEE n° 2078/92 du 30 juin 1992 Règlement CEE n° 746/96 du 24 avril 1996 et textes d'application Art. 2 modifié de la loi d'orientation agricole relative du 09 juillet 1999 Décret n° 99-874 du 13 octobre 1999 Décret n° 2003-675 du 22 juillet 2003 relatif aux contrats d'agriculture durable Arrêté ministériel du 8 novembre 1999 relatif aux aides accordées aux titulaires de CTE Arrêté ministériel du 20 août 2003 relatif aux engagements agro-environnementaux

		Arrêté ministériel du 30 octobre 2003 relatif aux aides accordées aux titulaires de contrats d'agriculture durable (CAD) Programme de développement rural hexagonal approuvé par décision du 19 juillet 2007 par la Commission européenne pour la programmation 2007-2013 du développement rural
VII a 23	Arrêtés préfectoraux et décisions individuelles relatifs aux dispositifs d'aides relevant du Plan de Développement Rural National (PDRN)	Plan de développement rural national approuvé par la décision de la Commission du 07/09/2000 et modifié
VII a 24	Arrêtés préfectoraux et décisions individuelles relatifs aux dispositifs d'aides relevant du programme de développement rural hexagonal (PDRH)	Programme de développement rural hexagonal approuvé par décision du 19 juillet 2007 par la Commission européenne pour la programmation 2007-2013 du développement rural
VII a 25	Arrêtés préfectoraux et décisions individuelles relatifs au Programme d'aide pour la Maîtrise des Pollutions Liées aux Effluents d'Élevage (PMPLEE)	Arrêté ministériel du 26 février 2002 relatif aux aides pour la maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage
VII a 26	Arrêté préfectoral fixant les décisions relatives aux plantations nouvelles de vignes au titre de l'expérimentation	Règlement CE n° 1493/99 du 17 mai 1999 modifié portant organisation commune du marché vitivinicole
VII a 27	Arrêté préfectoral attributif de subvention aux établissements départementaux d'élevages	
B) Production et vente de lait		
VII b 1	Indemnité à la cessation définitive et partielle de la production laitière. Dispositif départemental d'aide à la cessation laitière	Code rural et de la pêche maritime - Art. D654-88-2 à 8
VII b 2	Décision de transfert de quota laitier.	Règlement (CE) n° 1788/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 modifié, établissant un prélèvement dans le secteur du lait et des produits laitiers Règlement (CE) n° 595/2004 de la Commission du 30 mars 2004 portant modalités d'application du règlement 1788/2003 établissant un prélèvement dans le secteur du lait et des produits laitiers Décret n° 2004-1410 du 23 décembre 2004
VII b 3	Arrêté de mise en œuvre de dispositif départemental de transfert spécifique sans terre(TSST)	Code rural et de la pêche maritime - Art D654-112-1
VII b 4	Répartition des quantités de référence laitière Dispositif départemental de transfert des quantités de référence laitière entre producteurs	Code rural et de la pêche maritime - Art. D654-112-1
C) Aides directes et conditionnalité		
VII c 1	Contrôles sur place en exploitation au titre de la conditionnalité des aides	Règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 modifié établissant les règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la PAC et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs Règlement (CE) n° 796/2004 de la Commission du 21 avril 2004 modifié portant modalités d'application de la conditionnalité, de la modulation et du système intégré de gestion et de contrôle prévues par le règlement(CE) n° 1782/2003 du 29 septembre 2003 Règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil du 21 juin 2005 relatif au financement de la politique agricole commune Règlement (CE) n° 885/2006 de la Commission du 21 juin 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil en ce qui concerne l'agrément des organismes payeurs et autres entités ainsi que l'apurement des comptes du FEAGA et du FEADER Règlement (CE) n° 1698/ 2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) Règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le fonds européen agricole pour le développement rural Règlement (CE) n° 1975/2006 de la Commission du 7 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil en ce qui concerne l'application de procédures de contrôle et de conditionnalité pour les mesures de soutien au développement rural Règlement (CE) n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) modifié par le règlement (CE) n° 1783/2003 (Conseil) du 29 septembre 2003

		<p>Règlement (CE) n° 817/2004 de la Commission du 29 avril 2004 modifié</p> <p>Règlement (CE) n° 1973/2004 modifié de la Commission du 29 octobre 2004 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil en ce qui concerne les régimes d'aides prévus aux titres IV et IV bis dudit règlement et l'utilisation des terres mises en jachères pour la production de matières premières</p> <p>Plan de développement rural national (approuvé par la décision de la Commission du 07/09/2000 et modifié</p> <p>Programme de développement rural hexagonal déposé le 31/01/2007 auprès de la Commission européenne pour la programmation 2007-2013 du développement rural</p>
<u>D) Santé publique et sécurité alimentaire</u>		
VII d 1	Paquet hygiène	Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires
VII d 2	Prévention, maîtrise et éradication des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST)	Règlement (CE) n° 999/2001 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 fixant les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles
VII d 3	Substances interdites	Directive 96/22/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'interdiction d'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyrostatique et des substances bêta-agonistes dans les spéculations animales et abrogeant les directives 81/602/CEE, 88/146/CEE et 88/299/CEE
<u>E) Santé animale</u>		
VII e 1	Dispositions spécifiques relatives aux mesures de lutte et d'éradication de la fièvre catarrhale du mouton	Code rural et de la pêche maritime - Art. L221-1, 223-2 et D223-21
VII e 2	Mesures communautaires générales de lutte contre certaines maladies animales ainsi que des mesures spécifiques à l'égard de la maladie vésiculeuse du porc	Code rural et de la pêche maritime - Art. L223-2 et 223-3 Directive n° 92/119/CEE du Conseil, du 17 décembre 1992, établissant des mesures communautaires générales de lutte contre certaines maladies animales ainsi que des mesures spécifiques à l'égard de la maladie vésiculeuse du porc
VII e 3	Mesures communautaires de lutte contre la fièvre aphteuse	Code rural et de la pêche maritime - Art. L223-5, 223-18 et suivants, L228-6 et suivants, D223-21, 223-22-1 et suivants et R223-40 et suivants Directive n° 85/511/CEE du Conseil du 18 novembre 1985 établissant des mesures communautaires de lutte contre la fièvre aphteuse
<u>F) Bien-être animal</u>		
VII f 1	Application des règles de la conditionnalité concernant la protection des animaux dans les élevages	Code rural et de la pêche maritime - Art. D615-57
VII f 2	Application des normes minimales relatives à la protection des veaux	Arrêté du 08/12/1997 Directive n° 91/629/CEE du Conseil, du 19 novembre 1991, établissant les normes minimales relatives à la protection des veaux
VII f 3	Application des normes minimales relatives à la protection des porcs	Arrêté du 16/01/2003 Directive n° 91/630/CEE du Conseil, du 19 novembre 1991, établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs
VII g 1	<u>G) Identification</u>	<p>Règlement (CE) n° 1505/2006 du 11 octobre 2006 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 21/2004 en ce qui concerne les contrôles minimum à effectuer en rapport avec l'identification et l'enregistrement des espèces ovine et caprine</p> <p>Règlement (CE) n° 911/2004 du 29 avril 2004 portant dispositions d'exécution du règlement (CE) n° 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les marques auriculaires, les passeports et les registres d'exploitation, dans le cadre du système d'identification et d'enregistrement des bovins, les contrôles minimaux à effectuer</p> <p>Règlement (CE) n° 499/2004 de la Commission du 17 mars 2004</p> <p>Règlement (CE) n° 21/2004 du 17 décembre 2003 établissant un système d'enregistrement et d'identification des animaux des espèces ovine et caprine</p>

		<p>Règlement (CE) n° 1082/2003 de la Commission du 23 juin 2003 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les contrôles minimum à effectuer dans le cadre du système d'identification et d'enregistrement des bovins</p> <p>Règlement (CE) n° 1760/2000 du Conseil et du Parlement Européen du 17 juillet 2000 établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins et relatif à l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine et abrogeant le règlement (CE) n° 820/97 du Conseil du 21 avril 1997</p> <p>Règlement (CE) n° 494/98 de la Commission du 27 février 1998 arrêtant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 820/97 du Conseil concernant l'application de sanctions administratives minimales dans le cadre du système d'identification et d'enregistrement des bovins</p> <p>Directive 92/102/CE du 27 novembre 1992 relative à l'identification et l'enregistrement des animaux</p> <p>Code rural et de la pêche maritime, notamment le Livre II, Titre I, Chapitre II</p> <p>Arrêté du 9 mai 2006 abrogeant l'arrêté du 03 septembre 1998 modifié relatif aux modalités de réalisation de l'identification du cheptel bovin</p> <p>Arrêté du 19 décembre 2005 relatif à l'identification des animaux des espèces ovine et caprine</p> <p>Arrêté du 24 novembre 2005 modifié relatif à l'identification du cheptel porcin</p>
	<u>H) Protection sociale</u>	
VII h 1	Octroi des aides gouvernementales prises en faveur des agriculteurs en difficulté. Aide à l'analyse et au suivi des exploitations Aide transitoire favorisant l'adaptation de l'exploitation agricole	
VII h 2	Financement des commissions locales dans le domaine de la protection sociale en agriculture	
VII h 3	Attribution de l'aide à la réinsertion professionnelle	
	<u>I) Qualité des productions végétales et patrimoine biologique</u>	
VII i 1	Mesures de lutte contre les organismes nuisibles :	Code rural et de la pêche maritime - Art. L251-3
	Autorisation de recourir à la lutte chimique par appâts empoisonnés afin de limiter les populations de rats musqués et de ragondins	Code rural et de la pêche maritime - Art. L251-3-1
	Autorisation de recourir à la lutte chimique contre les moustiques	
	Prescription, en cas d'urgence, de traitements, de mesures nécessaires à la prévention de la propagation des organismes nuisibles inscrits sur la liste prévue à l'article L251-3 du Code rural et de la pêche maritime	
	Prescription d'une interdiction de pratiques susceptibles de favoriser la dissémination de ces organismes	Code rural et de la pêche maritime - Art. L251-8
	Exécution du rôle de recouvrement faute de paiement par les intéressés, du coût des travaux de défense sanitaire effectués par le groupement de défense contre les organismes	Code rural et de la pêche maritime - Art. L251-10
VII i 2	Groupements de défense contre les organismes nuisibles : Agrément de ces structures	Code rural et de la pêche maritime - Art. L252-2
VII i 3	Laboratoires reconnus :	
	Demandes de reconnaissance, renouvellement, suspension et retrait de reconnaissance de laboratoires reconnus	Code rural et de la pêche maritime - Art. R202-23, R202-26, R202-27
	Désignation des personnes qualifiées pour contrôler le respect des dispositions par les laboratoires reconnus	Code rural et de la pêche maritime - Art. R202-28
VII i 4	Préservation et surveillance du patrimoine biologique :	
	Date d'entrée en vigueur ou de cessation des interdictions définies aux articles L411-1 à L411-3 et R411-4 du code de l'environnement	

	Dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2°, 3°, de l'article L411-1 du code de l'environnement - article R411-6 du code de l'environnement	
	Introductions dans le milieu naturel de spécimens appartenant à des espèces végétales non cultivées	Code de l'environnement - Art. R411-31 à R411-40
	Activités soumises à autorisation prévue à l'article L412-1 du code de l'environnement (production, détention, cession à titre gratuit ou onéreux, utilisation, transport, introduction, importation, exportation, réexportation d'espèces végétales non cultivées protégées)	Code de l'environnement - Art. R412-2, R421-3 et R412-6
VII i 5	Agrément pour l'emploi de certains fumigants en agriculture	
	Délivrance et retrait de l'agrément annuel pour le traitement par fumigation	Arrêté du 4 août 1986
VIII – EAU		
	<u>A) Eau</u>	
VIII a 1	Désignation et consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique	Arrêté ministériel du 31 août 1993 relatif aux modalités de désignation et de consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique
VIII a 2	Mission inter-services de l'eau tous les actes et avis afférents à la MISE	Arrêté préfectoral du 5 janvier 2010 relatif à la mission inter-services de l'eau dans le département du Nord
	<u>B) Police de l'eau</u>	
		<p>Ordonnance du 18 juillet 2005 portant simplification, harmonisation et adaptation des polices de l'eau et des milieux aquatiques, de la pêche et de l'immersion des déchets</p> <p>Décret n° 62-1448 du 24 novembre 1962, modifié, relatif à l'exercice de la police des eaux</p> <p>Décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin, et notamment son article 7</p> <p>Décret n° 2005-992 du 16 août 2005 relatif à la constitution et à la gestion du domaine public fluvial de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements</p> <p>Arrêté ministériel du 24 février 2006 fixant la liste des cours d'eau mentionnés à l'article 7 du décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du Préfet coordonnateur de bassin, et notamment son article 1</p> <p>Arrêté interdépartemental du 22 juillet 1996 relatif à la répartition des compétences administratives dans le domaine de la police et de la gestion des eaux superficielles dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais</p> <p>Arrêté préfectoral du 04 juillet 1988 relatif au transfert de compétence de police de l'eau des canaux d'Hazebrouck dans le département du Nord</p> <p>Arrêté préfectoral du 24 juin 1996 relatif à la répartition des compétences administratives dans le domaine de la police et de la gestion des eaux superficielles dans le département du Nord</p> <p>Arrêté préfectoral du 17 avril 1998 relatif à la répartition des compétences dans le domaine de la police des eaux souterraines du Nord</p> <p>Arrêté préfectoral du 4 août 1998 modifiant l'arrêté du 17 avril 1998 relatif à la police des eaux souterraines du Nord</p> <p>Arrêté préfectoral du 12 mars 2001 portant règlement intérieur de police applicable aux 4 sections de waterings du Nord</p> <p>Arrêté préfectoral du 4 août 2006 relatif à la création du service départemental de police de l'eau du Nord</p> <p>Circulaire interministérielle du 26 novembre 2004 relative à la déclinaison de la politique de l'État en département dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques</p>

	1) Autorisations et déclarations prévues par les articles L214.1 à L214.6 du code de l'environnement et les décrets n° 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993	
	a - Autorisations	
VIII b 1	Demande de régularisation du dossier et délivrance de l'avis de réception prévues à l'article 3 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993	
VIII b 2	Nomination du commissaire enquêteur et ouverture de l'enquête publique prévues aux articles 4 et 5 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993, y compris loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 dite « loi Bouchardeau »	
VIII b 3	Communications et informations prévues aux articles 6,7 et 9 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993	
VIII b 4	Porter à connaissance du pétitionnaire du projet d'arrêté pour observations, prévu à l'article 8 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993	
VIII b 5	Instruction des arrêtés complémentaires fixant des prescriptions additionnelles à l'arrêté initial prévus par les arrêtés 14 et 15 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993	
VIII b 6	Instruction des renouvellements d'autorisations conformément aux articles 17 et 18 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993	
VIII b 7	Instruction de l'autorisation temporaire prévue par l'article 20 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993	
VIII b 8	Projet de remise en état des lieux, notification, consultations pour observations du titulaire du droit sur l'ouvrage, prévues aux articles 23 et 24 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993	
VIII b 9	Indemnisation du commissaire enquêteur	Décret n° 94-873 du 10 octobre 1994
	b - Déclarations :	
VIII b 10	Récépissé de déclaration et communication des prescriptions générales prévues à l'article 30 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993	
VIII b 11	Porter à la connaissance du déclarant du projet d'arrêté prévu à l'article 32 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993	
	2) Déclaration d'intérêt général ou d'urgence	
VIII b 12	Nomination du commissaire enquêteur et ouverture de l'enquête prévue à l'article 2 du décret n° 93-1182 du 21 octobre 1993	
VIII b 13	Porter à la connaissance du pétitionnaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête et du projet d'arrêté pour observations, prévu à l'article 6 du décret n° 93.1182 du 21 octobre 1993	
VIII b 14	Communication et information prévues à l'article 14 du décret n° 93-1182 du 21 octobre 1993	
VIII b 15	Indemnisation du commissaire enquêteur	Décret n° 94-873 du 10 octobre 1994
	3) Commissionnement et assermentation	
VIII b 16	Commissionnement et assermentation d'agents habilités à rechercher et à constater les infractions à la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau	Décret n° 95-630 du 5 mai 1995
VIII c 1	<u>C) Agrément des vidangeurs des installations d'assainissement non collectif</u>	Code de l'environnement - Art. R211-25 à 45 Arrêté ministériel du 07/09/2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif
IX – BIODIVERSITE, MILIEUX NATURELS		
IX a 1	<u>A) Agrément des associations de protection de l'environnement</u>	Code de l'environnement - Art. L141-1 à L142-3 Code rural et de la pêche maritime - Art. R252-1 à 29 Arrêté du 11/04/2002 fixant le modèle d'une demande d'agrément des associations de protection de l'environnement, et notice explicative 50896-01 du ministre chargé de l'environnement
IX b 1	<u>B) Natura 2000</u> Gestion contractuelle des sites NATURA 2000 en forêt et en milieu ni forestier ni agricole	Code de l'environnement - Art. L414-3, R414-12 à R414-18

C) Forêt		
IX c 1	Prime annuelle au boisement des superficies agricoles	Décret n° 94-1054 du 1/12/94
IX c 2	Subventions du budget de l'État relatives aux actions et investissements forestiers	
IX c 3	Autorisation ou refus de coupe de plantes aréneuses sur les formations dunaires appartenant à des collectivités ou personnes morales mentionnées à l'article L 141-1 du code forestier pour des surfaces inférieures à un demi-hectare	
IX c 4	Autorisation d'incorporation au domaine forestier de biens vacants et sans maîtres en nature de bois et forêts attribués à l'État	
IX c 5	Décisions ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain en cas de défrichement illicite	
IX c 6	Signature des contrats individuels Natura 2000	Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages Décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 (application des articles R214-29 à R214-33 du Code rural et de la pêche maritime définis à l'article 1 du décret)
IX c 7	Fixation des montants pour les produits dérivés en nature servant d'assiette à la contribution prévue à l'article L147.1 du code forestier pour les collectivités relevant du régime forestier	
IX c 8	Instruction des demandes et autorisations des défrichements des bois et forêts des particuliers, des collectivités ou des personnes morales mentionnées à l'article L141-1 du code Forestier	Code forestier - Art L312-1 et R312-1 et suivants (loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001) et L311-1 à 15 et R311-1 à R313-3 Décret n° 2003-16 du 2 janvier 2003 relatif à la procédure de contrôle des défrichements et modifiant le Code Forestier
IX c 9	Certificats de garantie de gestion durable	Décret n° 2007-746 du 9 mai 2007
IX c 10	Autorisations ou refus de coupes	Code forestier - Art. R10 et R222-20
IX c 11	Contrat de gestion forestière	Code forestier - Art. R224-4 à 15
D) Chasse		
IX d 1	Capture de gibier dans les réserves de chasse et reprise de gibier vivant en vue de repeuplement	Code de l'environnement - Art. R211-18
IX d 2	Destruction individuelle des animaux nuisibles	Code de l'environnement - Art. R422-88 et R427-20
IX d 3	Autorisation d'entraînement de chiens d'arrêt ou courants	
IX d 4	Autorisation de comptage de gibier avec chiens d'arrêt	
IX d 5	Autorisation d'utiliser le collet à arrêtoir pour le piégeage du renard	
IX d 6	Réserves de chasse (à l'exception de celles sur le domaine des voies navigables).	
IX d 7	Agrément et gestion des associations communales de chasse.	
IX d 8	Réponses aux recours gracieux contre les arrêtés concernant la chasse	
IX d 9	Autorisation d'importation, de colportage, de mise en vente ou d'achat de spécimens des espèces d'oiseaux dont la chasse est autorisée	
IX d 10	Autorisation exceptionnelle de capture définitive de gibier vivant à des fins scientifiques ou de repeuplement	
IX d 11	Approbation des barèmes d'indemnisation des dégâts de gibier	Code de l'environnement - Art. R226-1 à 226-6
IX d 12	Contrôle de l'exécution des missions de service public auxquelles participe la fédération départementale des chasseurs, et notamment des éléments du budget qui y sont consacrés	
IX d 13	Autorisation de pratiquer la chasse au sanglier à l'approche et à l'affût	Code de l'environnement - Art. R424-8
IX d 14	Organisation de battues administratives sur tout le département	Code de l'environnement - Art. L427-6

IX d 15	Élevages de gibier : autorisation d'ouverture des établissements d'élevage uniquement au titre de la protection de la nature	Code de l'environnement - Art. R413-28 à R413-39 Arrêté ministériel du 10 août 2004 fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques Arrêté ministériel du 10 août 2004 fixant les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques
IX d 16	Délivrance du certificat de capacité	Code de l'environnement - Art. L413-2 - R413-24 à R413-27 Arrêté ministériel du 10 août 2004 fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques Arrêté ministériel du 10 août 2004 fixant les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques
IX d 17	Agrément de piégeurs	Code de l'environnement - Art. R427-16
IX d 18	Arrêtés individuels de plan de chasse au chevreuil, au daim, au mouflon, au cerf sika et au sanglier, contenant éventuellement des autorisations de tirs de sélection (tirs d'été)	Code de l'environnement - Art. R425-8 et R425-16 et suivants
IX d 19	Arrêtés individuels de plan de chasse au petit gibier	Code de l'environnement - Art. R425-8
IX d 20	Délivrance d'attestation de meute	Arrêté ministériel du 18 mars 1982 modifié par l'arrêté du 23 juillet 1993
IX d 21	Lâcher d'animaux nuisibles	Code de l'environnement - Art. R427-26
IX d 22	Utilisation de sources lumineuses la nuit pour comptage et captures et/ou destruction de gibier à des fins scientifiques, de repeuplement ou de gestion des populations	Arrêté ministériel du 1er août 1986
IX d 23	Déplacement des huttes de chasse immatriculées	Code de l'environnement - Art. R424-17
IX d 24	Autorisations de dérogations définies au 4° de l'article L 411-2 et R 411-6 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées	Code de l'environnement - Art. L411-2 et suivants, et R411-6 et suivants Arrêté ministériel du 19 février 2007
	<u>E) Pêche</u>	
IX e 1	Interdiction de la pêche en cas de baisse des eaux	Code de l'environnement - Art. R436-32 partie III
IX e 2	Autorisations de capture et de transport du poisson destiné à la reproduction et au repeuplement ou à des fins sanitaires ou en cas de déséquilibres biologiques, ou à des fins scientifiques	Code de l'environnement - Art. L436-9 et R432-6 à R432-11
IX e 3	Autorisation de concours de pêche dans les cours d'eau de 1ère catégorie piscicole	Code de l'environnement - Art. R436-22
IX e 4	Autorisation de pêche la nuit de la carpe	Code de l'environnement - Art. R436-14-5°
IX e 5	Agrément des présidents et trésoriers de la Fédération et des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Code de l'environnement - Art. R434-27
IX e 6	Agrément d'une association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	Code de l'environnement - Art. R434-26
IX e 7	Élections des instances représentatives de la pêche de loisir	Code de l'environnement - Art. R434-34
IX e 8	Interdiction de la pratique de la pêche	Code de l'environnement - Art. R436-8
X – PREVENTION DES POLLUTIONS, PROTECTION DES PAYSAGES		
	<u>A) Commission départementale de la nature, des paysages et des sites</u>	
X a 1	Secrétariat de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites : - tous les actes afférents à ce secrétariat	
	<u>B) Installations de stockage de déchets inertes</u>	

X b 1	Lettres accusant réception du dossier complet de demande d'autorisation d'une installation de stockage de déchets inertes.	Décret du 15/03/2006 Circulaire du 20/12/2006
X b 2	Lettres de réclamation de pièces	Décret du 15/03/2006 Circulaire du 20/12/2006
X b 3	Toutes correspondances en vue de l'information du public de l'existence et des principales caractéristiques de la demande d'autorisation	Décret du 15/03/2006 Circulaire du 20/12/2006
X b 4	Lettres de consultation des services de l'État intéressés, du maire de la commune d'implantation (ou le cas échéant du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'aménagement et d'urbanisme) et des maires des communes dont une partie du territoire est située à moins de 500 mètres de la future installation	Décret du 15/03/2006 Circulaire du 20/12/2006
	<u>C) Campings</u>	Arrêté du 11 janvier 1993 Arrêté du 18 décembre 1980
X c 1	Arrêtés de classement des terrains de campings et des parcs résidentiels de loisirs (PRL)	
X c 2	Tous les actes afférents au domaine	
	<u>D) Publicité</u>	
X d 1	Contrôle du respect de l'application de la réglementation nationale (réception et contrôle des déclarations préalables, conseil, sanctions)	
	<u>E) Bruit</u>	Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 sur le bruit
X e 1	Mise à jour du classement des voies bruyantes (actualisation – nouveaux arrêtés préfectoraux – report dans les documents d'urbanisme – publicité)	
X e 2	Mise en œuvre sur le territoire de la Directive Européenne sur le bruit ambiant (Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement, Plans d'Exposition au Bruit des aéroports et aérodromes, cartes de bruit)	Directive 2002/49/CE du 25 juin 2002
	<u>F) Carrières</u>	Code de l'environnement - Art L515.1 à 6, R512-1 à 27, R123-1 et suivants
X f 1	Organisation des enquêtes publiques et administratives liées au domaine Tous les actes afférents au domaine relatifs à la prise d'arrêtés préfectoraux	
X g 1	<u>G) Transferts transfrontaliers de déchets d'origine animale</u>	Code de l'environnement - Art. R541-1 et 541-62 à 541-64
XI – ENERGIE		
XI a 1	<u>A) Éolien</u> Définition des zones de développement éolien selon l'article 10-1 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 et tous les actes afférents aux ZDE	Loi n° 2000-108 du 10 février 2000
XI b 1	<u>B) Transport de gaz et d'électricité</u> Arrêtés et courriers afférents aux enquêtes publiques de DUP relatives aux autorisations de transport de gaz et d'électricité et leurs servitudes associées	Loi du 15 juin 1906 modifiée sur les distributions d'énergie, et notamment son article 12, et les règlements pris pour son application Loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée par la loi du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie Décret n° 93-245 du 25 février 1993 relatif aux études d'impact et au champ d'application des enquêtes publiques et modifiant le décret 85- 453 du 23 avril 1985 Décret n° 2006-578 du 22 mai 2006 relatif à l'information et à la participation du public en matière d'environnement, modifiant le code de l'environnement et le décret 77-1133 du 21 septembre 1977 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985
XI c 1	<u>C) Concessions minières et gazières</u> Courriers et enquêtes publiques afférentes aux autorisations ministérielles des concessions minières et gazières	Code minier - Art. 25

XI d 1	<u>D)Panneaux photovoltaïques</u> Courriers et délivrance d'attestations relatives à l'activité agricole du producteur d'électricité pour des installations de production d'électricité, d'une puissance installée inférieure ou égale à 12 mégawatts, utilisant l'énergie radiative du soleil	Décret n° 2000 1196 du 06 décembre 2000, notamment le paragraphe 3° de l'article 2 Arrêté du 10 juillet 2006 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil Arrêté tarifaire du 12 janvier 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3 de l'article 2 du décret n° 2000 1196 du 06 décembre 2000 Arrêté du 16 mars 2010 (textes 11 et 12) fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par certaines installations utilisant l'énergie radiative du soleil
XI e 1	<u>E) Centrales solaires au sol</u> Courriers et enquêtes publiques afférents aux autorisations ministérielles d'exploiter délivrées par le ministre de l'énergie, prévu par les articles 6 à 9 de la loi n° 2000 108 du 10 février 2000 relative à l'électricité	Loi n° 2000 108 du 10 février 2000 relative à l'électricité Décret n° 2000-877 du 07 septembre 2000 précisant la procédure d'autorisation applicable aux ouvrages dont la puissance installée est supérieure à 4,5 MW et de déclaration pour ceux d'une puissance inférieure Décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité
XII – HARAS, COURSES, EQUITATION		
XII - 1	Agrément des commissaires de courses	
XII - 2	Approbation des statuts et des budgets des sociétés de courses de lévriers	
XII - 3	Autorisation d'ouverture de cynodrome	
XII - 4	Actes relatifs à l'administration générale et la réglementation des gallodromes	Code Pénal - Art. R655-1
XIII- BASES AERIENNES		
XIII – 1	Gestion du domaine aéronautique	Art. 6 du décret n° 73-287 du 13/03/1973 modifiant l'article 7 du décret n° 60-652 du 28/06/1960
XIII – 2	Établissement des projets, préparation et exécution des travaux de construction, aménagement, remise en état et entretien des installations de génie civil aéronautique incombant à l'État	
XIII – 3	Contrôle des travaux de l'espèce lorsqu'ils n'incombent pas à l'État	
XIII – 4	Étude et négociation des conventions de concession et de leurs avenants, contrôle général et financier des concessions accordées par l'État pour la construction, l'entretien et l'exploitation des aérodromes et des conventions passées pour la création des aérodromes	
XIV - RESEAU FERROVIAIRE		
XIV - 1	Arrêtés de modification ou de suppression de passages à niveaux SNCF	Arrêté ministériel du 18 mars 1991 Circulaire du 18 mars 1991
XIV - 2	Arrêtés autorisant le changement ou la mise en place d'équipement à un passage à niveau SNCF existant ou à créer	Arrêté ministériel du 18 mars 1991 Circulaire du 18 mars 1991
XIV - 3	Arrêtés portant ouverture des enquêtes publiques relatives aux suppressions de passages à niveau SNCF	Loi du 18 juillet 1945 Arrêté du 18 mars 1991 Circulaire du 18 mars 1991 Circulaire du 21 octobre 1971
XIV - 4	Actes relatifs à la cession de biens immobiliers RFF	Décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et statuts de RFF
XIV - 5	Arrêtés de déclassement du domaine public ferroviaire	Décret n° 83-816 du 13 septembre 1983 relatif au domaine confié à la SNCF
XIV - 6	Arrêtés d'alignement	Loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer

XV - MISSIONS D'INGENIERIE		
	A) ATESAT	
XV a 1	Toutes les pièces afférentes à la passation et à l'exécution des conventions d' Assistance Technique des services de l'État au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire avec les communes et groupements de communes éligibles	Code Général des Collectivités Territoriales - Art. L2334-2, L2334-3, L2334-4 et L5211,30 Décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 modifié relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'État au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour application du § III de l'article 1er de la loi du 11 décembre 1201 modifiée portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (MURCEF) et notamment ses articles 1er, 2, 8 et 9 ; Arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération e l'assistance technique fournie par l'État au bénéfice des communes et de leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire Arrêté préfectoral du 30 juin 2008 portant constatation des communes et groupements de communes éligibles à l'Assistance Technique des services de l'État au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire
	B) INGENIERIE	
XV b 1	Ensemble des pièces afférentes à la passation et à l'exécution des marchés publics d'ingénierie et aux avenants s'y référant pour les missions que les services de l'État peuvent apporter aux communes et à leurs établissements publics et aux établissements publics de coopération intercommunale, aux établissements publics, aux sociétés d'économie mixte et aux personnes morales de droit privé dans le cadre de la procédure d'engagement de l'État et un ou plusieurs prestataires privé	Circulaires du 10/04/08 et du 22/07/08 relatives à l'évolution des activités d'ingénierie publiques du MAAPP et du MEEDDM
XVI - DEFENSE/SECURITE CIVILE		
	A) Transports	
XVI a 1	Réorganisation et mise en œuvre du parc d'intérêt national de véhicules routiers	Arrêté du 05/08/1994 relatif à l'organisation des transports routiers pour la défense complété par l'instruction n° 144/CTT/ 1994 du 08/09/1994
	B) Travaux publics et bâtiments	
XVI b 1	Recensement des entreprises de TPB	Circulaire n° 98-56 du 18 février 1998 (n°500/METT/EI/C) relative aux procédures de recensement, de modification et de radiation des entreprises de travaux publics et de bâtiment dont les listes sont agréées par le premier ministre
XVI b 2	Recensement des matériels	Arrêté du 25 mars 1993 relatif au recensement des matériels de génie civil, complété par la circulaire n° 93-28 du 25 mars 1993 (n°502/MELT/EI/C) relative au recensement des matériels de génie civil
XVI b 3	Certificat et visite annuelle des entreprises de TPB	Arrêté du 1er octobre 2001 portant création d'un certificat attestant de la régularité à l'égard de leurs obligations de défense des entreprises de travaux publics et de bâtiment visées par le décret n° 65-1101 du 15 décembre 1965 modifié, complété par la circulaire n° 2001-75 du 24 octobre 2001 (n°504/MELT/EI/C) relative à la délivrance d'un certificat annuel et au contrôle des entreprises de travaux publics et de bâtiment soumises aux obligations de défense
XVI b 4	Recensement des entreprises de location de matériel	Arrêté du 25 octobre 1993 relatif au recensement des matériels de génie civil des entreprises de location, complété par la circulaire n° 93-82 du 25 novembre 1993 (n°506/METT/EI/C) relative au suivi des entreprises de location
XVI b 5	Suivi des entreprises dites non-recensées	Circulaire n°94-2 du 1er octobre 1994 (n°508/METT/EI/C) fixant les prescriptions pour le suivi des entreprises et de leurs matériels non soumises aux obligations de défense (entreprises NR)

XVI b 6	Emploi et mise en œuvre des entreprises recensées	Instruction générale du 18 juin 1990 (n°830/EI/C) relative à l'emploi des entreprises de travaux publics et de bâtiment en situation de défense Instruction n° 94-3 du 1er décembre 1994 (n°509/METT/EI/C) relative à l'emploi et à la mise en œuvre des entreprises de TPB en situation de sécurité civile et de défense
---------	---	--

DIRECCTE NORD - PAS-DE-CALAIS

Subdélégation de signature de Marie-Laure BALMES, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais aux agents placés sous son autorité

Par arrêté préfectoral en date du 4 mars 2011

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis CECCHETTO, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie, pour les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Nord - Pas-de-Calais dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet du Nord :

- dans le domaine de la régulation concurrentielle des marchés relevant des dispositions du code de commerce : lettres d'observations, rappels de réglementation...
- dans le domaine de la protection économique du consommateur relevant des dispositions du code de la consommation : lettres d'observation, rappels de réglementation, mises en demeure, injonctions ...
- dans le domaine de la loyauté des transactions et de la conformité des produits et services mis sur le marché relevant des dispositions du code de la consommation : lettres d'observations, rappels de réglementation, mises en demeure, injonctions ...
- dans le domaine de la sécurité des consommateurs relevant des dispositions du code de la consommation pour les produits alimentaires, les produits industriels et les prestations de services mis sur le marché : lettres d'observations, rappels de réglementation, mises en demeure, injonctions...
- dans le domaine des relations avec les associations de consommateurs : décisions de subvention.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis CECCHETTO, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie pour tous les actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Lahcen MERDJI, agent contractuel, pour tous les actes relatifs à l'instruction et au suivi des demandes de subvention au titre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

Article 4 : Sont exclus de la présente subdélégation de signature :

- les arrêtés portant réglementation générale ;
- les mesures réglementaires de fermeture de tout ou partie d'un établissement ou l'arrêt de plusieurs de ses activités (article L 218-3 du code de la consommation) ;
- les arrêtés concernant les investissements publics financés par l'Etat ;
- les décisions de création de commissions ou de modification de leur composition, hors celles ayant trait à la composition des organismes consultatifs locaux ;
- les circulaires ou instructions adressées aux collectivités locales, aux services, établissements et organismes publics, aux sociétés d'économie mixte ;

et de manière générale, la responsabilité du contrôle de la légalité des actes administratifs des collectivités locales ou de leurs établissements.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis CECCHETTO, la subdélégation de signature prévue à l'article 1 du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur Jean-Jacques COUSIN, directeur départemental de la concurrence, consommation et répression des fraudes ;
- Monsieur Hervé HENON, directeur départemental de la concurrence, consommation et répression des fraudes ;
- Madame Florence FERRAND, inspectrice principale de la concurrence, consommation et répression des fraudes.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis CECCHETTO, la subdélégation de signature prévue à l'article 2 du présent arrêté sera exercée par Monsieur Jean-Michel MIROIR, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

Article 7 : Madame Marie-Laure BALMES, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au préfet du Nord et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

TABLE DES MATIERES

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ANDRÉ, sous-préfet d'AVESNES-SUR-HELPE	1
Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Etienne STOCK, sous-préfet de CAMBRAI.....	2
Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Hervé MALHERBE, sous-préfet de DOUAI	3
Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GUTTON, sous-préfet de DUNKERQUE	3

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer Nord.....	4
--	---

DIRECCTE NORD - PAS-DE-CALAIS

Subdélégation de signature de Marie-Laure BALMES, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais aux agents placés sous son autorité.....	32
---	----

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord